



Commission juridique et technique

Distr. limitée
19 mai 2011
Français
Original : anglais

Dix-septième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2011

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des sulfures polymétalliques présentée par le Gouvernement de la Fédération de Russie

Note du Secrétariat

1. Le 24 décembre 2010, le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins a reçu une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de sulfures polymétalliques dans la Zone, présentée par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement du Gouvernement de la Fédération de Russie, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone.
2. Conformément à l'alinéa c) de l'article 22 du Règlement, le Secrétaire général, par sa note verbale n° 08/11 datée du 18 janvier 2011, a avisé les membres de l'Autorité qu'il avait reçu la demande et diffusé les renseignements non confidentiels d'ordre général y relatifs. La zone à laquelle se réfère la demande se trouve dans la dorsale médio-atlantique.
3. Le demandeur a choisi d'opter pour une offre de participation au capital d'une entreprise conjointe et de verser, pour l'examen de sa demande, un montant fixé à 500 000 dollars, conformément à l'alinéa a) de l'article 21 du Règlement.
4. Conformément à l'article 23 du Règlement, les membres de la Commission juridique et technique ont été avisés de la réception de la demande, qui a été inscrite à l'ordre du jour de la réunion de la Commission, prévue du 4 au 13 juillet 2011. La demande a également été inscrite à l'ordre du jour du Conseil pour examen à la dix-septième session de l'Autorité.

